

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France

Séance du 11 décembre 2025

Relevé de décisions

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Julien CARLIER Mirentxu DUBAR Antoine GALLAIS Souad HARMAND Jimmy LAUBER (pouvoir à Souad Harmand) Bouchaib SODAIGUI
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX Mickael BOCQUET Lynda CHEHAMI Meriem CHRIFI ALAOUJ Kaouther MOUSSA (pouvoir à Mickael Bocquet) Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Laurence BARA Laila CHAKOUR Grégory MEUNIER
Collège D des usagers	Nils MARSH Elliott BESSON Gauthier CAUVIGNY (pouvoir à Nils MARSH) Gabrielle HACHEMI (pouvoir à Elliott BESSON)
Collège des Personnalités extérieures	Mylène BRONNIART (pouvoir à Christian VAUTRIN) Chrystelle BUISSET(pouvoir à Mirentxu DUBAR) Rodolphe DELAUNAY (pouvoir à Antoine GALLAIS) CAPPELLE Cindy Jean-Pierre CHOEL (pouvoir à Jaouad EL KANSOULI) Jaouad EL KANSOULI Sylvain TRANOY Christian VAUTRIN
Invités	Jean-christophe POPIEUL, Directeur de l'INSA Hd Abdelhakim ARTIBA, Président de l'UPHF Cédric EDART, Directeur général des services de l'INSA HdF Carine COPLO, Agent comptable Eric BRICOUT, Directeur général des services de l'UPHF Hugues BOCQUET, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Manuel VARAGO, pour compte rendu

Jean-Christophe POPIEUL, Directeur de l'INSA Hdf, ouvre la séance à 9h10, après vérification du quorum (27 membres présents ou représentés sur 29 membres en exercice).

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1 – Président du Conseil INSA HdF et Vice-Président
- 2 – Relevé de décisions de la séance du 23 octobre 2025
- 3 – Budget Initial 2026
- 4 – Tarif Workshop Amérique du Sud du Groupe INSA
- 5 – Admission en non-valeur
- 6 – Création CSA
- 7 – Campagne emploi 2026 – enseignants chercheurs et Biatss
- 8 – Mise en place de la protection sociale complémentaire
- 9 – Expérimentation de la semaine de 4 jours pour les Biatss
- 10 – Election CPE CCP voie électronique
- 11 – Plan de décarbonisation, de sobriété énergétique
- 12 – Dossier équipements audio Carpeaux
- 13 – Demande de financement contrats étudiants (Région)
- 14 – Capacité d'accueil Parcoursup
- 15 – Attendus locaux Parcoursup
- 16 – Capacités d'accueil Mon Master
- 17 – Contrôle interne
- 18 – Bilan qualité
- 19 – Statuts INSA HdF
- 20 – Dissolution du service admissions INSA
- 21 – Subvention Associations INSA HdF
- 22 – Projet culturel 2026-2028

1. Election du président du conseil d'administration

Le Directeur de l'INSA Hdf présente la candidature de monsieur Rodolphe DELAUNAY à la présidence du conseil d'administration. Monsieur Rodolphe DELAUNAY est le directeur de Toyota Motors Manufacturing France, partenaire de l'école depuis de très nombreuses années.

Un conseiller regrette qu'aucun curriculum vitae n'ai été donné aux membres du conseil d'administration avant la séance, ni même en séance. Il se dit tout à fait favorable à cette candidature, il précise que sa remarque concerne un problème de procédure.

Les conseillers passent au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Monsieur Rodolphe DELAUNAY est élu avec 27 voix.

2. Election du Vice-président du conseil d'administration

Le Directeur de l'INSA Hdf expose au conseil la nécessité de désigner un vice-président du conseil d'administration selon les statuts de l'INSA Hdf.

Il procède à un appel à candidature en séance. Monsieur Sylvain TRANOY se présente au suffrage. Il expose au conseil ses fonctions de chargé d'enseignement supérieur et de la recherche au sein du bureau de la communauté d'agglomération de Cambrai. Il met en avant l'intérêt du territoire du Cambrésis pour l'enseignement supérieur.

Les conseillers passent au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Monsieur Sylvain TRANOY est élu avec 27 voix.

Il prend à présent la présidence de la séance.

3. Approbation du relevé de décisions de la séance du 23 octobre 2025

Le vice-président demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 23 octobre 2025.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le relevé de décisions du 23 octobre 2025.

4. Budget Initial 2026

Le vice-Président donne la parole la madame la directrice des affaires financières.

Elle présente les objectifs du budget :

- Maintenir le soutien aux activités de formation et de recherche
- poursuivre l'amélioration de l'accueil des étudiants.

Néanmoins, des facteurs externes à l'établissement contraignent ces objectifs, notamment

- Les mesures salariales décidées par l'Etat non compensées intégralement dans la dotation ;
- La diminution des recettes propres liée à la baisse des aides publiques
- Le ratio Dizembourg (part des dépenses de personnel par rapport au fonctionnement) est de 81,2%, près du seuil prudentiel de 83%.

Ces objectifs sont réalistes en raison de l'existence de marges de manœuvre par un prélèvement sur le fond de roulement qui assure la soutenabilité du projet de budget 2026.

Des conseillers demandent des précisions sur le moment du retour à l'équilibre réel.

Il leur est répondu que l'équilibre par le prélèvement sur le fonds de roulement est autorisé et surveillé par le contrôleur budgétaire au Rectorat. Par ailleurs, le nombre de jours de fonctionnement sur le fonds de roulement est à 47 jours et même à 110 jours pour la trésorerie. Les seuils d'alerte sont très largement respectés.

Suite à cet exposé, le conseil vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 100 ETPT sous plafond Etat et 30 ETPT hors plafond soit un plafond global de 130 emplois ;

20 408 040 € d'autorisations d'engagement dont :

- 14 530 030 € relatifs au personnel ;
- 4 644 925 € relatifs au fonctionnement ;
- 1 233 085 € relatifs à l'investissement.

20 937 000 € de crédits de paiement dont :

- 14 530 030 € relatifs au personnel ;
- 4 724 790 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
- 1 682 180 € relatifs à l'investissement.

19 437 818 € de prévision de recettes ;

Le solde budgétaire s'élève à - 1 499 182 €.

le conseil vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 746 673 € de résultat patrimonial déficitaire ;
- 1 224 673 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 2 552 259,81€ de fonds de roulement.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (23 pour, 4 contre) le budget initial 2026.

5. Frais pédagogiques

Le Directeur général des services présente les droits d'inscription à la manifestation WORKSHOP AMERIQUE DU SUD organisé par l'INSA Hauts de France les 15 et 16 janvier 2026 de 200 euros par personne.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) les droits d'inscription.

6. Admission en non valeur

L'agent comptable présente les créances devenues irrécouvrables suite à l'épuisement des voies de recouvrement. Elle demande au conseil de bien vouloir les admettre en non-valeur.

PRELEVEMENTS REFUSES DROITS D'INSCRIPTION				
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2020/2021	Prélèvement 2e et 3e échéance	210019900	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2021/2022	Prélèvement 2e et 3e échéance	210021495	1 175,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2021/2022	Prélèvement 2e et 3e échéance	210021495	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2021/2022	Prélèvement 2e et 3e échéance	210021495	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2021/2022	Prélèvement 2e et 3e échéance	210021495	2 512,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 3e échéance	210023113	1 257,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	2 512,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	401,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 3e échéance	210023113	201,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	2 513,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	162,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 3e échéance	210023113	201,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	401,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	2 513,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	2 512,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	2 512,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	1 885,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 3e échéance	210023113	1 256,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
2022/2023	Prélèvement 2e et 3e échéance	210023113	2 513,00 €	Poursuite infructueuse après mise en demeure
	TOTAL PRELEVEMENTS REFUSES		25 174,00 €	

Décision :

Le conseil d'administration admet à l'unanimité des voix (27 pour) les créances en non valeur.

7. Campagne emploi 2026

Madame la Directrice des Ressources humaines présente au conseil la campagne d'emploi des personnels enseignants chercheurs et la campagne d'emploi des personnels administratifs pour l'année 2026 selon les tableaux suivants.

Composante de Recherche	Nature du support existant	Nature du Support demandé	Discipline
LAMIH	PR	PR	CNU 61
LAMIH	MCF	PR	CNU 27

Catégorie d'emploi du poste demandé	Nombre de postes demandés	B A P	Support vacant ?	CE / CI / TH	Mouvement ? Eventuellement Intra/Inter- académique	Profil du poste	Demande acceptée O / N
ADJENES	1		Oui	TH			O
ATRF	1	J	Oui	CI		Adjoint-e en gestion administrative	O

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) la campagne d'emploi 2026.

8. Protection sociale complémentaire

Madame la Directrice des Ressources humaines demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la date d'entrée en vigueur de la protection sociale complémentaire des personnels au 1 mai 2026.

Il s'agit de se positionner par rapport au calendrier national de mise en application de cette réforme conformément au décret n° 2024-678 du 4 juillet 2024 relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'Etat.

Décision :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité des voix (27 pour) pour l'entrée en vigueur du dispositif au 1^{er} mai 2026.

9. Expérimentation de la semaine de quatre jours

Madame la Directrice des Ressources humaines présente un dispositif d'expérimentation du travail des personnels administratifs sur quatre jours par semaine.
L'expérimentation va concerner des services et des personnels volontaires et non éligibles au télétravail.
Les secrétariats pédagogiques n'entrent pas dans ce cadre expérimental.

Les agents optant pour cette organisation basculent obligatoirement sur un horaire hebdomadaire de 37h40.

Les règles suivantes s'appliquent :

Début de journée : 07h45 au plus tôt
Fin de journée : 18h00 au plus tard
Pause méridienne minimale : 45 minutes
Rappel: Une demi-journée ne peut excéder 5 heures de travail.

Les agents participant à l'expérimentation devront respecter les conditions suivantes :
4 jours de travail en présentiel obligatoires ; absence totale de télétravail dans le cadre de ce dispositif ;
le jour non travaillé est déterminé en accord avec la hiérarchie, selon les nécessités du service.

À l'issue de l'expérimentation, un bilan qualitatif et quantitatif sera présenté devant les instances afin de décider du maintien, de l'ajustement, ou de l'éventuelle généralisation du dispositif.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le dispositif.

10. Plan de décarbonation

Monsieur le chargé de projet présente au conseil un plan de décarbonation, de sobriété énergétique, et d'adaptation au changement climatique pour les années 2025 à 2028. Ce plan s'inscrit dans le schéma directeur de développement durable du Ministère.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le plan de décarbonation.

11. Equipements du bâtiment Carpeaux

Monsieur le Directeur général des services présente au conseil le projet d'équipements audiovisuels dans le bâtiment Carpeaux utilisé par l'INSA, dans le cadre de la rénovation globale du bâtiment conduit par l'UPHF.

Cette rénovation a été retenue en 2023 dans le projet France 2030. Le montant total de 9,9 millions, avec une subvention de 3,2 millions.

L'INSA a déjà perçu 1,2 million d'euros en 2023.

Au budget 2026, l'INSA va percevoir un montant de 1 280 000 euros.

Enfin, il y aura un troisième versement de 640 000 euros.

12. Parcoursup 2026

La responsable du pôle Formation de l'UPHF présente les capacités d'accueil des formations ouvertes dans Parcoursup ainsi que les attendus locaux des formations.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) les capacités d'accueil et les attendus.

13. Mon Master 2026

La responsable du pôle Formation de l'UPHF présente les capacités d'accueil et les capacités offertes des formations de Master dans le cadre de la procédure Mon master.

Des conseillers regrettent de ne pas avoir reçu les documents avant la séance. Ils déplorent le manque de concertation dans les choix opérés.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (23 pour, 4 contre) les capacités d'accueil et les capacités offerts pour les masters 2026.

14. Plan de contrôle interne

Le responsable du contrôle interne présente la cartographie des risques et le plan de contrôle interne proposé pour l'année 2026.

L'objectif est d'identifier les risques et les évaluer sur trois critères. Le premier critère, on évalue la probabilité que le risque survienne. Le deuxième critère, l'impact de la survenance du risque au niveau financier et comptable. Le troisième critère, c'est la maîtrise du risque.

Le plan d'action est construit graduellement par rapport à cette évaluation.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) la plan de contrôle interne.

15. Plan qualité

La responsable du projet présente le bilan 2025 du plan d'action qualité et les projets proposés pour l'année 2026. Elle rappelle que l'objectif est de satisfaire les parties intéressées (clients), de formaliser et simplifier les procédures.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le plan qualité.

16. Statuts de l'INSA

Le directeur général des services fait la synthèse des propositions de modifications rendues nécessaires par le passage de l'UPHF en grand établissement par décret ; l'INSA en tant qu'établissement composante dispose d'un délai de 6 mois pour ajuster ses statuts au nouveau cadre.

Des conseillers regrettent que la publication des modifications précédentes adoptées en juin 2024 au moment de l'élaboration du dossier de sortie de l'expérimentation, n'ait pas été publiée clairement sur le recueil des actes du site internet de l'INSA.

Ils évoquent un problème de fond sur la réécriture de l'article 24 et demandent une modification qui leur est refusée.

La publication se trouve néanmoins dans la séance du conseil du 24 juin 2024.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (23 pour, 4 contre) les modifications des statuts de l'INSA Hauts de France.

17. Dissolution du service des admissions du groupe INSA

Le directeur général des services présente une évolution portée par le groupe INSA concernant le service des admissions. Les activités sont transférées à un groupement d'intérêt public GIP INSA.

Les fonds disponibles, après clôture du compte financier 2025, seront restitués aux établissements selon une clé de répartition à définir, en vue d'un versement ultérieur au GIP Groupe INSA sous forme de participation exceptionnelle des établissements, dans le cadre d'une convention à formaliser.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) la dissolution du service.

18. Subventions aux associations étudiantes.

Un membre du bureau des élèves de l'INSA présente une demande de subvention de 48 477,88 euros au titre de l'année 2026 à l'association « Bureau des Etudiants INSA ». Une partie de cette somme est redistribuée aux associations affiliées au BDE.

Il présente enfin une demande de subvention de 42 220 euros au titre de l'année 2026 à l'association « NUIT INSA » pour l'organisation de cet événement.

Décision :

Le conseil d'administration attribue à l'unanimité des voix (27 pour) les subventions aux associations étudiantes.

19. Projet Culturel

Un responsable du service culturel de l'UPHF, service partagé avec l'INSA, présente le projet culturel pour les années 2026-2028.

L'objectif est de structurer les actions culturelles au sein du grand établissement par des échanges et un dialogue avec toutes les parties prenantes.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le projet culturel

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, le vice-président du conseil d'administration lève la séance à 12h00.

Le Président de séance
Rodolphe DELAUNAY

